

Aidez votre patron à embaucher

Le Parisien

ÉCO

COOPTATION *Les salariés qui proposent un nouveau collaborateur peuvent toucher une prime.*

Fev 2017

PAR CELINE CHAUDEAU

LA RÈGLE DU JEU EST SIMPLE et séduirait 39 % des entreprises selon une récente étude de l'Apec « La cooptation consiste à encourager nos salariés à nous présenter des profils qui, selon eux, ont des compétences et des qualités humaines susceptibles de nous intéresser », résume Edouard Mandelkern Président de la société de conseil Davidson consulting, il ne regrette pas d'avoir ouvert le recrutement à ses collaborateurs

« C'est simple, chez nous, près d'un profil sur deux proposé par cooptation est engagé, alors que le taux tombe à 2 % par des biais de recrutement plus traditionnels. La différence est immense mais assez logique : un salarié qui recommande quelqu'un a déjà fait les trois quarts du travail. Non seulement il connaît nos besoins et ne nous propose pas n'importe qui, mais il aura également présenté l'entreprise, le travail et son ambiance à son contact. Pour le candidat approché, il n'y a, normalement, pas de mauvaise surprise »

UNE PRATIQUE VALORISANTE

Pourquoi s'en priver ? Spécialiste du management, Frédéric Rey-Millet y voit une source d'économies et une pratique valorisante pour tous les intéressés « Souvent, dans la cooptation, c'est le candidat potentiel qui est sollicité et pas l'inverse, explique le président du cabinet

Ethikonsulting. Or, la démarche est accueillie avec bienveillance car elle émane d'une connaissance et non pas d'un cabinet ou d'un chasseur de têtes. Et c'est aussi agréable pour le salarié qui, dans une certaine mesure, contribue à choisir ses futurs collègues »

À ENCADRER

Pour être efficace, cependant, cette pratique doit être un minimum cadrée « Il est recommandé de communiquer sur ses besoins auprès de ses salariés et, quand un recrutement est réussi, de récompenser le cooptant avec un cadeau ou une prime symbolique » Chez Davidson, la prime est de 500 €. « C'est surtout une marque de reconnaissance, résume Edouard Mandelkern. Mais encore faut-il que les salariés aient envie de faire venir du monde ! »

En effet, ne réussit pas la cooptation qui veut « La base reste une entreprise attractive », résume Patrick Dumoulin, directeur général de l'institut Great place to work France. Ce dernier note, sans surprise, que la grande majorité des entreprises « où il fait bon travailler » utilisent la cooptation avec succès « Ce n'est pas réservé aux sociétés de conseil ou aux nouvelles technologies, insiste-t-il. Un groupe industriel comme le producteur d'hydrocarbures Vermilion pratique la cooptation. Et Mars, spécialisé dans l'agroalimentaire, s'en sert même pour recruter ses stagiaires »